



Direction Générale Adjointe des Finances, du
Juridique et de la Logistique
Direction de l'Immobilier et de la Logistique
Mission Affaires Immobilières

Arrêté prescrivant une enquête publique relative au déclassement d'un parc de stationnement pour véhicules automobiles dépendant du domaine public départemental, situés sur le territoire de la commune de Chasseneuil-du-Poitou (Vienne), le long du côté ouest de l'avenue du Tour-de-France et désignant un commissaire enquêteur

N° 2026-A-DGAFJL-DIL-0336

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 131-4 et R. 131-3 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération du 11 juillet 2024 par laquelle la commission permanente du conseil départemental a approuvé la cession au profit des sociétés Aventim et NGE Immobilier de terrains à bâtir de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Téléport, situés sur le territoire de la commune de Chasseneuil-du-Poitou, entre l'avenue du Tour-de-France, la route départementale 18, la plateforme Prométée du Centre national de la recherche scientifique, le boulevard Antoine-Lavoisier, l'avenue Gustave-Eiffel et le boulevard Louis-Braille ;

Vu l'étude réalisée le 4 février 2026 par la société Ingénierie Sécurité Routière, bureau d'étude spécialisé dans les domaines de la sécurité routière et de la modélisation dynamique de trafic, qui conclut que l'offre de stationnement sur le site de la Technopole du Futuroscope est globalement suffisante ;

Considérant que dans l'objectif d'assurer la bonne intégration du projet porté par les sociétés Aventim et NGE Immobilier en préservant la cohérence de l'aménagement urbain, il est envisagé d'incorporer au domaine privé départemental, après désaffectation et déclassement, le parc de stationnement situé sur le territoire de la commune de Chasseneuil-du-Poitou, longeant l'avenue du Tour-de-France à l'ouest, partiellement identifié au cadastre section B numéro 581, afin de l'adjoindre aux biens vendus au profit des sociétés précitées ;

Considérant que la désaffectation et le déclassement envisagés auraient pour conséquence d'interdire l'usage des emplacements de stationnement concernés par le public, une enquête publique préalable est nécessaire.

ARRETE :

Article 1. – Une enquête publique, relative au déclassement de deux espaces actuellement affectés à un parc de stationnement pour véhicules automobiles, situés sur le territoire de la commune de Chasseneuil-du-Poitou (Vienne), le long du côté ouest de l'avenue du Tour-de-France, délimités en teinte rouge sur le plan joint en annexe, sera effectuée à compter du 20 mai 2026 à 10 heures, jusqu'au 4 juin 2026 à 17 heures inclus.

Article 2. – Madame Catherine GUENSER, demeurant à Châtellerault (Vienne), 97 avenue Paul-Painlevé, figurant sur la liste départementale des commissaires-enquêteurs pour l'année 2026 arrêtée par décision n°2025-SGAD/BE-224 en date du 2 décembre 2025 de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Article 3. – Un dossier d'enquête publique sera déposé à la mairie de Chasseneuil-du-Poitou (Vienne), 10 bis rue du 11-Novembre, pendant toute la durée de l'enquête, et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- les lundi, mercredi et jeudi de 9 heures à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 17 heures 30,
- le mardi de 9 heures à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 19 heures,
- le vendredi de 9 heures à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 17 heures 15.

Ce dossier comprend :

- une notice explicative,
- un plan de situation,
- le présent arrêté,
- ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles,

Article 4. – Le public pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations pourront être adressées par courrier à la commissaire-enquêtrice, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse de la mairie de Chasseneuil-du-Poitou (10 bis rue du 11-Novembre - 86360 Chasseneuil-du-Poitou), ou par courriel à l'adresse de la Mission affaires immobilières des services du Département de la Vienne (affairesimmobilières@departement86.fr) et seront annexées au registre.

Article 5. – La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chasseneuil-du-Poitou (Vienne), afin de recueillir les observations du public :

- le 20 mai 2026, de 10 heures à 12 heures ;
- le 4 juin 2026, de 15 heures à 17 heures.

Article 6. – A l'expiration du délai prévu à l'article premier du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos, coté, paraphé et signé par la commissaire-enquêtrice qui, dans un délai d'un (1) mois, transmettra l'original du dossier et du registre d'enquête au Président du Conseil départemental avec ses conclusions motivées.

Article 7. – Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Un avis d'enquête sera en outre publié huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans les journaux « Centre Presse » et « La Nouvelle République » diffusés dans la commune de Chasseneuil-du-Poitou.

Article 8. – Le Directeur adjoint en charge des affaires immobilières des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au Préfet de la Vienne, à la Maire de Chasseneuil-du-Poitou et à la commissaire-enquêtrice.

Fait à Poitiers,

Le 28 AVR. 2026

Le Président du Conseil Départemental,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Pichon', written in a cursive style.

Alain PICHON

**CHASSENEUIL-DU-POITOU
(VIENNE)**

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TELEPORT

AVENUE DU TOUR-DE-FRANCE

(IMMEUBLES IDENTIFIES AU CADASTRE SECTION BE N° 581
& NON IDENTIFIES AU CADASTRE)

— Immeubles anciennement affectés à un parc de stationnement public à déclasser du domaine public

